



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil Communal de Genolier

Genolier, le 12 novembre 2018

PREAVIS N° 45/2018

concernant une demande de crédit de **CHF 82'000.00 TTC**
pour financer l'assainissement du parc d'éclairage public

Délégués municipaux

Florence Sage, Syndique
André Darmon, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des finances
Commission des routes et domaines

1 Préambule

Le parc d'éclairage de Genolier est constitué de 190 points lumineux dont 119 sont conformes aux normes actuelles et 71 sont non-conformes. L'âge moyen du parc d'éclairage est supérieur à 22 ans.

Les points lumineux non-conformes sont constitués de :

- 57 ampoules au sodium SOH-B 70W
- 8 ampoules au sodium SOH-B 100 W
- 4 ampoules au mercure HQL-B 125W
- 2 ampoules au sodium SOH-B 150W

Les ampoules au sodium et au mercure ne sont plus autorisées, ni disponibles.

Sur une base de 3140h par an, la consommation annuelle de ces 71 points lumineux est de 18'482 kWh.

Ces points non-conformes seront remplacés par des lampes LED avec des modules XPL 42 W 1800K. La consommation annuelle ne sera plus que de 9'628 kWh soit une économie de 8854 kWh par an soit 48 pct d'économie sur la consommation d'énergie.

Avec un prix au kWh de CHF 0.22, cela représente une économie annuelle de CHF 1'947.88.

Le prix du contrat de maintenance a été revu à la baisse et est passé de CHF 7'918.55 par an à CHF 5'790.85 par an, soit une économie de CHF 2'127.70 par an.

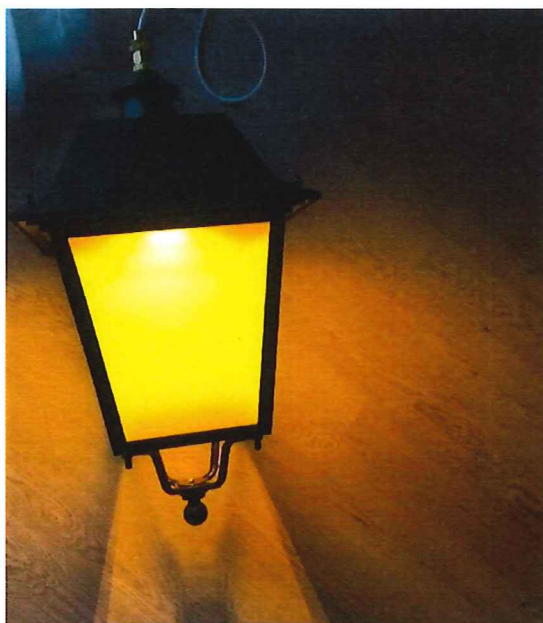
2 Choix du matériel de remplacement

Il s'avère qu'il est moins coûteux de remplacer les lampes plutôt que de les transformer.

Les lampes sélectionnées sont des lampes de type « Montmartre » identiques aux lampes actuelles et sont fabriquées sur mesure pour Genolier.

Elles auront une puissance de 42 W, une couleur de 1800° Kelvin (très proche de la couleur ambrée des lampes au sodium), 3000 lumen, et sont garanties 10 ans.

Il faudra aussi changer 4 tableaux électriques pour les mettre sous compteur.



3 Coûts de l'assainissement du parc d'éclairage

Changement de 71 lanternes à CHF 672.—/p.	CHF 47'712.— HT
Installation	CHF 9'000.— HT
Changement de 4 tableaux électriques à CHF 2'852.50/p.	CHF 11'410.— HT
Frais GRD à CHF 950.— par tableau	CHF 3'800.— HT
Divers et imprévus	CHF 4'215.40 HT
Sous-total	CHF 76'137.40 HT
TVA 7.7%	CHF 5'862.60
<u>TOTAL</u>	<u>CHF 82'000.— TTC</u>

4 Investissement

La Municipalité, après avoir étudié différentes variantes et demandé plusieurs offres, propose la solution ci-dessus afin d'assainir le parc d'éclairage de la commune.

5 Financement

Le montant de ce préavis sera financé par la trésorerie courante.

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Genolier prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis **N° 45/2018** concernant une demande de crédit de **CHF 82'000.— TTC** pour financer l'assainissement du parc d'éclairage public

ouï le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) un crédit de **CHF 82'000.— TTC** est accordé à la Municipalité
- 2) le financement sera assuré par la trésorerie courante
- 3) cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le fonds de réserve «Travaux futurs» (9282.1).

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Sage

la secrétaire :

D. Jayet